

## **Orientations stratégiques transfrontalières de la Région Grand Est**

### **Coordonner – Accompagner – Susciter**

Déployant ses frontières sur plus de 750 kilomètres de la Belgique à la Suisse, voisine de quatre Etats, entretenant de longue date des relations particulièrement fortes et riches avec ceux-ci, la Région Grand Est a géographiquement, historiquement, économiquement et stratégiquement une ouverture transfrontalière et européenne essentielle qu'elle revendique, qu'elle assume et dont elle fait **l'un de ses enjeux majeurs**.

1<sup>ère</sup> région frontalière de France, le Grand Est est une région européenne par excellence, avec Strasbourg, sa capitale régionale, une des 3 capitales européennes, avec ses territoires qui, d'Est en Ouest et du Nord au Sud, sont au cœur d'espaces parmi les plus dynamiques de l'Europe : du Bénélux, à l'Allemagne, en passant par la Suisse, et au-delà vers l'Europe centrale et orientale.

Cette richesse exceptionnelle du Grand Est, ainsi que les compétences centrales qu'exerce la collectivité régionale en termes d'économie, d'innovation et de recherche, d'emploi et de formation professionnelle, de mobilité et de transports ou encore d'aménagement global du territoire sont autant de leviers essentiels au service du co-développement transfrontalier. Ils se déclinent dans les différents schémas que la Région a élaborés après une large concertation de ses partenaires : le SRDEII dans le domaine du développement économique, le Schéma Régional de Développement Touristique, le CPRDFOP dans le domaine de Formation et de l'Orientations Professionnelles et, en termes d'aménagement et de développement durable, l'élaboration en cours du SRADDET qui intègre la dimension transfrontalière. Quatre schémas qui intègrent complètement la dimension transfrontalière de la région.

Ses responsabilités en matière de mise en œuvre des fonds européens sur le territoire régional et avec ses partenaires des pays voisins permettent également à notre collectivité de bénéficier d'une vision stratégique élargie, d'une capacité d'action renforcée ainsi que d'un rôle privilégié aux côtés de l'Etat dans la conduite des relations transfrontalières.

La Région Grand Est a ainsi de forts moyens d'actions pour être, sur son territoire, une collectivité moteur en charge d'élaborer avec l'ensemble de ses partenaires une politique transfrontalière globale et équilibrée, qui couvre toutes les problématiques sur l'ensemble des espaces de coopération. Une politique transfrontalière porteuse de développement à l'échelle de ces espaces et bénéficiant des nécessaires évolutions législatives nationales et européennes susceptibles d'ouvrir de nouveaux champs d'expérimentation permettant l'utilisation de nouveaux outils et leviers de coopération.

A cet égard, elle doit faciliter l'émergence accrue de projets développés à l'échelle de plusieurs pays frontaliers lorsque cela est possible considérant que ce nouvel ensemble représente plus que jamais « **un Espace Européen de développement** » unique.

L'action frontalière est d'abord un atout économique de premier ordre auquel il convient de donner toute sa force autour d'une vision stratégique renforcée. Elle intègre aussi une dimension de flux et de transports qui ne s'arrête pas à la frontière mais doit s'intégrer à des ensembles plus vastes de réseaux et de communication. Le transfrontalier doit aussi être un vécu quotidien, un espace intégré d'échanges et de rencontres, pour créer des lieux uniques et expérimentaux de vie.

Les actions doivent en outre être pensées avant tout pour améliorer le cycle de la vie quotidienne des citoyens, à partir de la réalité des territoires et pour pérenniser les axes de progrès.

L'action transfrontalière nécessite d'être désormais pensée différemment, dans une recherche constante de cohérence, d'économies d'échelle, entre les espaces de coopération auxquels appartient le Grand Est avec la Confédération Helvétique, la République Fédérale d'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique. Cette stratégie transfrontalière doit dès lors répondre aux enjeux de co-développement du Grand Est avec ses quatre pays frontaliers :

- Il s'agit tout d'abord de **rééquilibrer le couple franco-luxembourgeois** en privilégiant désormais un développement partagé et co-décidé de part et d'autre de la frontière. Si la croissance économique du Grand-Duché de Luxembourg est une opportunité évidente, elle est également source de contraintes tant pour les territoires du Grand Est concernés que pour le Luxembourg. Les réponses à ces contraintes ne pourront être trouvées qu'au travers d'une approche commune et solidaire.
- Le deuxième défi est de faire de la Région Grand Est **le socle de la relation franco-allemande**. Si cela est entendu par les Länder voisins, encore faut-il renforcer ce positionnement et cette volonté à Paris, à Berlin et à Bruxelles. Il s'agit d'une action constante, politique et stratégique, qui nous impose une présence accrue dans les lieux de décision.
- La troisième orientation porte sur la **relance d'une coopération transfrontalière de l'espace Ardennes/Wallonie**, et plus largement la Belgique, notamment dans le cadre de l'intégration progressive des Ardennes dans l'espace de coopération politique de la Grande Région. Il s'agira notamment d'intensifier certains axes de coopération et d'étendre sur ce périmètre les services d'information aux usagers, parmi lesquels les travailleurs frontaliers et consommateurs.
- Enfin, il conviendra de **renforcer les coopérations avec les cantons frontaliers de la Confédération Helvétique**, et partenaires du Grand Est en favorisant notamment les questions liées à la mobilité et les échanges thématiques entre collectivités. Sont particulièrement mis en avant les enjeux des transports, d'accès facilité aux

équipements aéroportuaires partagés (l'Euroairport Bale-Mulhouse - Fribourg), l'accès aux soins des frontaliers, les échanges culturels ou encore les coopérations universitaires (EUCOR).

**Cette coopération interrégionale européenne doit s'inscrire dans une politique ouverte sur l'Europe et l'International.** La Région Grand Est, partie prenante d'espaces frontaliers parmi les plus dynamiques de l'Union européenne, est une passerelle privilégiée vers l'Europe pour la France. Elle doit prendre pleinement sa place dans les dynamiques actuelles et futures tant à l'échelle de l'Union européenne que des relations internationales majeures, par une participation toujours plus active et un rayonnement accru.

Cette action renforcée et coordonnée doit également pouvoir se réfléchir à l'échelle **d'un nouvel espace macro régional**, à l'image d'autres espaces européens macro régionaux tels que Baltique, Danube ou Alpin et Atlantique. Aussi, pourrait-il être opportun de rechercher, dès lors que cela est possible, des synergies et des rapprochements entre les espaces de coopération. Plus largement, une coordination avec les régions voisines concernant les fonds européens pourrait également être envisagée. Enfin, au regard des enjeux actuels et des logiques transnationales, des ouvertures vers d'autres espaces frontaliers parmi les plus dynamiques doivent être opérées : la Région Grand Est et ses espaces frontaliers ont ainsi toute légitimité à être **« le chaînon » territorial avec les autres « eurorégions »** bordant les fleuves Rhin et Meuse.

Le transfrontalier est un pari collectif, celui des territoires et de leurs acteurs, il doit naturellement s'exercer avec l'ensemble des acteurs institutionnels - des Métropoles aux villes moyennes, en passant par les bourgs structurants et la ruralité - ou acteurs socio-économiques comme les chambres consulaires ou les Universités.

C'est surtout celui du mouvement, guidé par la volonté de renforcer nos atouts et donc notre attractivité globale, de soutenir encore davantage notre essor économique.

La mise en œuvre de cette ambition renforcée pour l'espace européen de développement qui est le nôtre doit s'articuler autour des trois enjeux majeurs suivants :

- Répondre aux enjeux de la mobilité transfrontalière des personnes : travailleurs, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, acteurs économiques, socio-culturels, usagers, consommateurs... ;
- Travailler à une plus grande synergie des acteurs du développement - économique, social, culturel, environnemental - dans les espaces de coopération ;
- Favoriser l'émergence d'outils au service d'une gouvernance renforcée et partagée permettant de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une ambition globale.

## **1. Répondre aux enjeux de la mobilité transfrontalière des personnes : travailleurs, étudiants, acteurs économiques, socio-culturels, usagers, consommateurs,...**

### **1.1. Améliorer les conditions de la mobilité quotidienne pour les travailleurs, étudiants et apprentis frontaliers**

La situation particulière de la Région Grand Est au sein de l'espace européen conduit à la multiplication des situations de saturation locale du trafic, tout mode de transport confondu, en superposant le trafic de grand transit et le trafic quotidien lié aux déplacements des travailleurs, étudiants et apprentis frontaliers notamment.

La Région intervient prioritairement afin de développer l'offre de mobilité alternative et les transports collectifs pour faciliter l'accès aux lieux d'emplois et des services de toute nature qui doivent nécessairement s'inscrire dans le cadre d'un partenariat équilibré et réciproque avec les pays frontaliers concernés par ces flux.

A cet égard, la Région porte une politique de mobilité transfrontalière ambitieuse qui vise à :

- **Renforcer les dessertes transfrontalières** par l'optimisation de celles existantes, ainsi que le **développement de nouvelles dessertes**, tant au titre du transport ferroviaire que des déplacements en bus en lien avec les autorités compétentes.
- **Organiser, à l'heure du numérique, de nouvelles intermodalités intelligentes**, par la mise en place **d'une information interactive sur le trafic à l'échelle transfrontalière**.
- **Développer des supports billettiques** intermodaux, interterritoriaux et transfrontaliers.
- **Mettre en œuvre une véritable politique transfrontalière de nouvelles mobilités décarbonées** (reposant sur un matériel roulant innovant, des actions encourageant le covoiturage et les mobilités douces...), en instaurant les modalités d'investissements concertés pour favoriser notamment l'électromobilité, tout en exploitant le cas échéant les nouvelles ressources telles que l'hydrogène.

### **1.2. Inscrire la Région Grand Est dans les Eurocorridors afin de mieux tirer parti des flux de marchandises et de personnes circulant au sein de l'espace de coopération européen et en favorisant la mobilité durable**

La Région Grand Est est traversée par quatre Euro corridors retenus par la Commission Européenne afin de structurer les flux de marchandises et de personnes entre les différents pays de l'Union.

La Région Grand Est doit disposer d'équipements permettant de fixer une partie de la plus-value liée à l'organisation des trafics, notamment de marchandises, afin de tirer profit des flux importants qui la traversent. A cet effet il convient de :

- **Développer les plateformes logistiques multimodales** afin d'assurer des opérations de valorisation du trafic de marchandise.
- **Favoriser une nouvelle gouvernance des plateformes portuaires** accompagnant la mutation de ces outils sur la Moselle et sur le Rhin afin de les transformer en unités modernes, performantes et complémentaires entre elles et de fixer ainsi les flux (opérations de centralisation et de dispatching des marchandises, opérations de traitement et d'entretien des véhicules et contenants assurant le transport des marchandises...).
- **Porter les projets de développement de la capacité de la voie d'eau à grand gabarit** pour permettre la connexion à la fois entre Bray et Nogent, et la connexion avec le Sud de l'Europe, et ce tant pour le Rhin que pour la Moselle.
- **Accompagner le développement du réseau ferroviaire** permettant d'assurer le développement du trafic fret à la fois dans le sens Est-Ouest depuis les ports du Rhin vers les ports maritimes des franges Nord et Sud mais également par le développement de nouveaux services vers la façade Manche/Atlantique ; ainsi que dans une logique Nord-Sud par le développement des capacités du réseau ferroviaire le long du Sillon Lorrain et de la plaine d'Alsace.
- **Imaginer les interconnexions de demain entre les grands Hubs aéroportuaires et ferroviaires** des espaces frontaliers du Grand Est, renforçant ainsi notamment le secteur touristique de la Région Grand Est.
- **Soutenir le développement des infrastructures routières** le long des corridors déjà encombrés qui peuvent constituer un frein à l'implantation d'activités, et ce notamment pour l'A31 et l'A35, mais aussi en soutenant la réalisation du prolongement de l'A304 en Belgique.

**1.3. Favoriser la mobilité des personnes en levant les freins linguistiques à la compréhension des partenaires, par le soutien à toute initiative visant le développement et la promotion de l'apprentissage des langues**

La mobilité individuelle des personnes ne peut se concevoir que par une compréhension réciproque et, au-delà, une véritable interaction avec les partenaires sur le plan linguistique.

La question de l'apprentissage des langues est au cœur des enjeux de la région Grand Est. Aussi, la Région souhaite :

- **Renforcer l'apprentissage de la langue du voisin - allemand et luxembourgeois - dans tous les cursus et lieu d'apprentissage, dès le plus jeune âge** (apprentissage précoce, soutien à l'allemand 2<sup>ème</sup> langue) et **tout au long de la vie** (pour les apprentis, les travailleurs frontaliers actuels ou en devenir nécessitant la maîtrise de la langue du voisin), tout en cherchant à **favoriser l'autoapprentissage via une application numérique dédiée.**

- **Optimiser la connaissance de l'anglais de tous les publics** afin de permettre une ouverture accrue sur l'Europe et le Monde.
- **Faciliter la coordination des actions portant sur l'apprentissage des langues entre l'ensemble des acteurs**, dans le cadre tant de l'éducation formelle (éducation nationale, enseignement supérieur, formation professionnelle...) que de l'éducation non formelle (centres aérés, périscolaires, crèches, échanges de jeunes européens, initiatives associatives, fédérations d'éducation populaire...) **afin d'assurer la recherche de cohérence et de complémentarité entre les actions et permettre un accès équitable de tous les acteurs du Grand Est.**
- **Accompagner les porteurs de projets dans l'accès aux financements européens dédiés** (ERASMUS+ 2021-2017 notamment) et le cas échéant **porter des initiatives régionales tels des projets groupés ERASMUS.**
- Mettre en place dans chaque territoire volontaire un conventionnement entre l'Education Nationale, la Région, les Départements et les EPCI, afin de développer des cursus bilingues dès l'école primaire, à l'image de la convention quadripartite conclue entre l'Etat, la Région et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Dans une démarche volontaire, **la Région Grand Est entend également renforcer pour ses élus et ses agents une « culture du transfrontalier, de l'Europe et de l'International »** par des actions adaptées portant sur la formation linguistique, la connaissance interculturelle des institutions, des acteurs et des pratiques, l'organisation de stages et d'échanges avec les administrations voisines. La collectivité régionale renforcera par ailleurs la transversalité de son action transfrontalière entre les directions opérationnelles de l'institution.

#### **1.4. Améliorer les informations aux citoyens, usagers, consommateurs, acteurs économiques, socio-culturels, personnes sur le marché du travail des opportunités offertes par les espaces frontaliers.**

Afin d'améliorer la mobilité de tous sur les espaces frontaliers, l'information tout public aux opportunités offertes est primordiale. Aussi convient-il :

- **De développer l'offre d'information et d'accompagnement à destination des acteurs économiques et socio-culturels** permettant une meilleure connaissance réciproque des acteurs et des pratiques à l'œuvre dans le pays voisin.
- **D'intensifier l'accompagnement des structures d'information** à destination notamment des citoyens, usagers, consommateurs et personnes sur le marché du travail.

- **De créer et animer le réseau des structures transfrontalières d'information des usagers à l'échelle du Grand Est et de tous ses espaces frontaliers**, (les quatre Infobests d'Alsace ; le CRD EURES Frontaliers Grand Est à Metz ; la Maison Ouverte des Services sur l'Allemagne de Forbach ; la Maison du Luxembourg à Thionville ; l'Euro-Institut de Kehl ; le Centre Européen de la Consommation...)
- **Mutualiser les outils d'information et de conseil** existant relatifs à l'accès à l'emploi, aux services, à la fiscalité, à l'offre culturelle et à la consommation dans les pays voisins.
- **Assurer la couverture totale de ces services d'information sur l'ensemble des zones frontalières du Grand Est** (et notamment pallier les carences identifiées sur l'espace Ardennes-Wallonie, le territoire Longwy-Longuyon-Belgique-Luxembourg...).

## **2. Travailler à une plus grande synergie des acteurs du développement - économique, social, culturel, environnemental - dans les espaces de coopération**

L'effort particulier que suppose la mise en œuvre de cet axe consiste à la fois à rassembler les initiatives, à les mettre en valeur et à mobiliser les partenaires transfrontaliers **dans chacun des domaines suivants : travail et formation ; économie, culture et tourisme ; innovation, recherche et digitalisation ; environnement, développement durable et transition énergétique ; vie quotidienne.**

### **2.1. Améliorer le fonctionnement du marché du travail transfrontalier, favoriser les formations diplômantes et professionnalisantes et les apprentissages transfrontaliers.**

**Au regard du nombre de travailleurs frontaliers issus du Grand Est (160 000, soit 44 % des 360 000 travailleurs frontaliers français), de l'importance des échanges frontaliers et de la proximité géographique, la question de la formation professionnelle transfrontalière (apprentissage et formation continue) est l'une des priorités de la Région Grand Est.**

**Le CPRDFOP constitue le cadre stratégique** en matière de formation et d'orientation professionnelles au niveau régional. Il présente les orientations stratégiques définies et mises en œuvre, par l'Etat et la Région, en lien avec les partenaires sociaux. Il comporte un défi 6 « *Former sans frontières* » : des formations transfrontalières et linguistiques adaptées avec des objectifs et un plan d'actions 2017/2022. La Région Grand Est est responsable de l'offre de formation professionnelle initiale et continue, et par conséquent de son développement adapté aux besoins des entreprises et des territoires et dans ce cadre des pays voisins. A ce titre, elle coordonne l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation sur le transfrontalier.

La Région Grand Est dans le domaine de la formation professionnelle intensifie désormais la poursuite de plusieurs orientations :

- **Développer la comparaison des systèmes de formation** avec les partenaires européens pour faciliter les mobilités transfrontalières et atteindre l'objectif de double diplomation (reconnaissance bilatérale des diplômes).
- **Accompagner toute initiative visant à connaître et informer sur l'état du marché du travail et des besoins de main d'œuvre** en élargissant notamment le périmètre de l'OIE (Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi) ou des instances d'information sur l'accès au marché du travail tel le CRD EURES.
- **Favoriser le développement d'une offre optimisée de formation initiale et continue**, par des parcours de formations transfrontaliers, la mise en œuvre d'expérimentations en matière de formations professionnelles transfrontalières à destination des apprentis et demandeurs d'emploi (notamment dans les secteurs de l'industrie, de la logistique, du transport et du commerce), et soutenir les initiatives d'animation telles que **les réseaux des développeurs de la formation transfrontalière**.
- **Augmenter la visibilité de l'offre de la formation professionnelle transfrontalière auprès du grand public** (dès le collège et auprès des personnes sur le marché du travail) en coordonnant les initiatives et en développant des outils de communication tels que ceux réalisés dans le cadre du projet « Réussir sans frontière » (vidéos, mise à jour du site internet, élaboration de supports d'information et présence sur les salons et forums).

Dans tous ces domaines, et quand bien même les besoins de main-d'œuvre s'avèrent plus importants au sein de certains pays partenaires (Luxembourg et Allemagne notamment), **la recherche de réciprocité dans les flux de formations transfrontalières devra prévaloir.**

- **Développer des perspectives d'emploi plus équilibrées** et accompagner la création de « tiers lieux transfrontaliers » d'exercice des activités professionnelles, de zones économiques spéciales (télétravail, entreprises multi sites de part et d'autre de la frontière, manifestations permettant aux entreprises du Grand Est de se développer dans les zones limitrophes) en s'appuyant sur le dispositif BeEST Export.

**Afin de lever les obstacles à la coopération transfrontalière** dans ce domaine, qui doit aller au-delà de la simple reconnaissance des diplômes, **une réelle connexion entre le monde économique et celui de la formation doit prévaloir** en actionnant différents leviers telle la **mise en réseau d'entreprises qui participent à l'apprentissage transfrontalier**, favorisée par un portage politique fort de la Région en la matière.

## **2.2. Favoriser les flux économiques et touristiques**

Dans le cadre transfrontalier, la marge de progression au niveau économique réside principalement dans le domaine des échanges économiques. A ce titre la Région Grand Est s'appuie sur son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et



d'Internationalisation (SRDEII). Il constitue sa stratégie qui s'appuie sur des outils au service du développement et du rayonnement régional avec BeEst Export, l'Agence régionale Grand E-Nov, ou encore la démarche Be Est de la Région Grand Est.

L'enjeu est globalement de pouvoir construire avec les régions voisines une stratégie partagée de développement sur des atouts forts et essentiels au développement de notre région :

- **Mettre en place une véritable démarche de marketing économique et de lobby**, s'appuyant sur les filières structurantes régionales, les domaines d'innovation des stratégies de spécialisation intelligente (S3) et les écosystèmes d'innovation (clusters transfrontaliers), en lien avec les organisations professionnelles et les chambres consulaires.
- **Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique** et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est **avec la création**, par la Région, d'un **outil de veille et d'aide à la décision, le Big Data**.
- **Ouvrir l'animation des filières aux territoires transfrontaliers et créer des synergies entre entreprises** d'un même secteur ou entre entreprises de secteurs différents, par le développement de nouveaux modèles économiques plus inclusifs et de processus de clustering.
- **Développer**, en lien avec les pays limitrophes, **un instrument financier à destination des PME qui souhaitent investir et prendre pied sur des marchés limitrophes**, en s'appuyant sur les fonds communautaires (FEDER, BEI...).
- **Engager des actions visant à mettre en relation entrepreneurs et investisseurs** (business Angel/fonds capital-risque) à l'échelle transfrontalière.
- **Soutenir la dynamique entrepreneuriale** à l'échelle transfrontalière notamment par des actions de sensibilisation à la création d'entreprise.
- **Appuyer la mise en œuvre de zones d'activités transfrontalières mutualisées**, zones économiques spéciales à **fiscalité adaptée** sur le périmètre transfrontalier tel que celui à proximité du site de la centrale de Fessenheim.
- **Encourager l'essor d'espaces culturels transfrontaliers en soutenant les coopérations culturelles, l'échange et la mobilité transfrontalière** des artistes et des œuvres, en réduisant les freins administratifs et financiers à l'activité culturelle transfrontalière, en accompagnant les acteurs du Grand Est sur les marchés culturels voisins et en développant le rayonnement culturel du Grand Est vis-à-vis des pays frontaliers.
- En conformité avec le Schéma régional de développement du tourisme adopté par la Région le 29 mars 2018, **encourager la création d'offres touristiques nouvelles de dimension transfrontalière et relier les offres touristiques préexistantes dans chaque versant**. Il s'agira de rendre davantage visible le territoire Grand Est et les spécificités

**patrimoniales** et touristiques **de ses cinq destinations phares** sur les espaces frontaliers partenaires voire au-delà, notamment à l'occasion de manifestations nationales et internationales de tourisme d'affaires.

### **2.3. Faire du Grand Est un terreau transfrontalier d'excellence en matière d'innovation, recherche, digitalisation**

**L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, et la digitalisation** constituent un autre axe majeur de la coopération transfrontalière. Les enjeux de cet axe portent sur la mise en réseau des universités, les projets de recherche et d'innovation communs, de politique de clusters autour de Stratégies de Spécialisations Intelligentes convergentes ou complémentaires, et de l'enseignement supérieur. A cet égard il s'agira :

- **D'amplifier l'accompagnement à la mobilité transfrontalière des étudiants et des chercheurs en soutenant les cursus transfrontaliers, notamment par la labellisation par la Commission européenne des initiatives actuelles en tant qu'« Universités Européennes »** : soutien à EUCOR et à l'Université de la Grande Région, et accompagnement de l'URCA et de l'UTT dans leurs orientations transfrontalières et européennes.
- **D'animer les filières économiques porteuses d'innovation et de développement** - Cluster automobile ; Silver économie ; Intelligence artificielle et cyber sécurité ; Agroalimentaire ; E-santé ; Aéronautique - et **d'accentuer les synergies frontalières** entre les acteurs de l'Industrie du Futur, de la Bio économie et de l'Energie décarbonée.
- **De faciliter les actions de dissémination des projets de recherche par la création d'un fonds opérationnel** tirant les enseignements de l'action « Offensive sciences ».
- **De mettre en réseau les agences digitales régionales sur les espaces frontaliers** et de faire du Salon de l'Industrie 4.0 de Mulhouse la référence du digital en matière d'émergence de projets collaboratifs.
- De renforcer la connaissance des données transfrontalières par la **mise en place d'un Big Data transfrontalier**.

### **2.4. Favoriser les expérimentations en matière de développement durable et de transition énergétique.**

- **Renforcer une meilleure connaissance de l'inventaire du patrimoine commun et les échanges entre acteurs dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité, de la préservation des ressources** (aménagement, déchets, climat air énergie, eau ...) en

favorisant les échanges de pratiques et en déclinant le cas échéant des projets expérimentaux partagés.

- Encourager la **connaissance réciproque des enjeux agricoles et forestiers** et multiplier les **coopérations en matière de développement de la filière bois**.
- **Accompagner la transition énergétique** et l'adaptation au changement climatique par des actions de codéveloppement et d'échanges et de transferts de savoir-faire.
- **Renforcer la coopération à l'échelle des bassins versants des axes fluviaux transfrontaliers** dans une logique intégratrice des enjeux de développement durable
- **Soutenir les communes frontalières confrontées à la nécessité de maintenir voire de développer de nouveaux services** face au développement et à l'installation de travailleurs frontaliers.

## **2.5. Améliorer la vie quotidienne des citoyens, par l'accès à tout type de service favorisant leur bien-être, par l'élargissement de l'offre culturelle transfrontalière et par une meilleure interaction réciproque entre les acteurs de toute échelle.**

L'ensemble des actions évoquées ci-avant n'a de sens que si la Région Grand Est, associée aux collectivités voisines, est en mesure de mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui fassent du transfrontalier une réalité quotidienne, et contribuent aussi à renforcer le sentiment européen **des populations**. Il s'agira ainsi de :

- Concourir à toute initiative visant à **améliorer le bien-être, l'accès aux soins des citoyens du Grand Est** sur les espaces frontaliers et notamment encourager les coopérations dans le domaine de la Santé par le développement de Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST). Après la **réalisation d'un diagnostic des services liés à la santé sur les espaces de coopération** en lien notamment avec l'Agence Régionale de la Santé, il conviendra par ailleurs **de soutenir les coopérations sanitaires et hospitalières, tant en ce qui concerne la prévention, la promotion et l'exercice des soins impliquant les professionnels de la santé et encourageant la mutualisation des équipements tels les maisons de santé pluri professionnelles transfrontalières**.
- **Soutenir avec les autorités compétentes une meilleure synergie et adaptabilité des missions de sécurité et de protection civile** afin qu'elles puissent se décliner aux échelles pertinentes, gommant ainsi les freins juridiques, techniques et logistiques constatés jusqu'ici.
- **Développer l'offre culturelle transfrontalière en soutenant la diffusion transfrontalière et l'ouverture de manifestations culturelles au public des pays voisins, en améliorant l'information transfrontalière sur l'offre culturelle dans les territoires partenaires et en favorisant l'extension de services culturels à l'ensemble**

des espaces frontaliers. Il pourra s'agir en outre de créer des plateformes de spectacle vivant transfrontalières, de favoriser le développement d'accueils de tournage transfrontaliers ou de **soutenir l'organisation d'évènements culturels d'ampleur** favorisant la participation des populations des territoires partenaires. Enfin, il s'agira d'approfondir **les coopérations entre services et institutions dédiés au sein de chaque espace de coopération**, que ce soit dans les domaines du cinéma, du patrimoine, y incluant le patrimoine mémoriel, du livre, du spectacle vivant, ou encore en ce qui concerne l'organisation de « Esch 2022 - Capitale européenne de la culture ».

- **Rendre plus lisible** les dispositifs de soutien à la mobilité pilotés par la Région **et plus accessible l'offre de mobilité européenne et internationale destinée aux jeunes** dans le cadre notamment des Services Volontaires européens, Corps européens de solidarité, échanges de jeunes européens, financés par Erasmus, **mieux coordonner les acteurs impliqués pour proposer des réponses adaptées au profil des jeunes**, mettre au point des stratégies régionales partagées visant à augmenter le nombre et à diversifier le profil des jeunes bénéficiant de ces dispositifs. Un rapprochement des Parlements régionaux des jeunes entre territoires voisins sera également recherché.
- **Créer un Prix transfrontalier « Jeunes talents »** en mettant l'accent sur les initiatives citoyennes du public jeune sur les espaces de coopération.
- **Tendre vers la constitution d'un fonds transfrontalier micro-projets** à destination des structures de petite dimension, relevant plus particulièrement du milieu associatif, du milieu sportif, du milieu culturel ainsi que de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) tout en créant les conditions d'une animation transfrontalière et d'un suivi des projets pour lesquels les agences territoriales régionales pourraient jouer un rôle.
- Encourager les échanges entre citoyens dans tous les domaines, au travers notamment **des politiques en faveur des pratiques sportives** en identifiant les intervenants des réseaux sportifs au sein de chaque espace frontalier, **dans le cadre de jumelages de villes et communes formalisés, ou par toute action facilitant les engagements citoyens.**
- **Amplifier le Mois de l'Europe** en démultipliant des évènements transfrontaliers, ou en systématisant les **dialogues citoyens pour l'Europe dans le cadre transfrontalier.**

**3. Mettre en place les conditions d'une gouvernance renforcée permettant de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une ambition transfrontalière partagée tout en assurant une continuité et une cohérence territoriales dans sa mise en œuvre et une mutualisation des moyens.**

L'exercice même de la coopération transfrontalière est **l'expression d'une ambition politique** soucieuse d'offrir aux citoyens non seulement une communauté de destin partagé mais également une amélioration constante de leur qualité de vie.

A cet égard, les **coopérations à mener doivent irriguer l'ensemble de notre territoire et mobiliser tous les acteurs de celui-ci.**

**Cet impératif** est dicté par la recherche non seulement **d'une continuité territoriale** des actions frontalières et un **souci de cohérence sur l'ensemble des espaces frontaliers du Grand Est dans la mise en œuvre des politiques publiques**, mais aussi **d'une qualité de même intensité** et un **égal accès de tous les citoyens aux offres de service existantes ou à créer.**

Aussi, **la Région Grand Est entend susciter et accompagner les démarches visant à fédérer les acteurs du territoire autour d'une ambition partagée.**

A cet effet, tout en s'appuyant sur les futures Maisons de la Région pour recenser continuellement les besoins et faire émerger des projets nouveaux, elle entend :

**3.1. Encourager la mise en réseau des structures à vocation transfrontalière à l'échelle Grand Est en vue d'étendre leur service sur l'ensemble des espaces frontaliers afin d'assurer une continuité territoriale.**

Cette action a pour vocation d'assurer la cohérence des actions entreprises à l'échelle de l'ensemble du Grand Est dans les domaines couverts par ceux-ci, non seulement au profit des habitants (information générale, travail frontalier, consommation, montage de projets locaux, veille juridique, formation, etc.), mais aussi dans le champ des coopérations sectorielles de toute nature relevant des compétences régionales.

**3.2. Accompagner l'optimisation, la structuration et la couverture territoriale complète de toutes les instances de concertation, d'émergences de projets frontaliers de proximité.**

Il s'agira ainsi de **décliner un partenariat renforcé avec les Eurodistricts** existants en faisant de la Région Grand Est un partenaire privilégié, et, le cas échéant, **d'accompagner la couverture de tous les espaces transfrontaliers par des Eurodistricts ou structures similaires.** A terme, tout en conservant les spécificités de chacun, il s'agira de privilégier la recherche de cohérence et les complémentarités des actions menées par ces instances sur tous les espaces par leur mise en réseau en vue notamment **d'assurer l'essaimage de pratiques innovantes sur les espaces frontaliers.**

### **3.3. Intervenir dans les instances et les échelles pertinentes permettant de lever les obstacles et freins à la coopération transfrontalière.**

Nombre d'obstacles à la coopération transfrontalière résultent des différences entre les législations nationales et de l'absence d'harmonisation réglementaire au niveau européen.

Aussi, la Région Grand Est entend s'investir à deux échelles d'intervention.

- Par **une présence plus affirmée au sein des instances politiques des espaces frontaliers du Grand Est** et plus particulièrement : pour l'espace de la Grande Région à la fois au Sommet des Exécutifs et au Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) ; pour l'espace du Rhin Supérieur la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan. Cette présence accrue visera particulièrement à **participer à l'élaboration de résolutions politiques destinées aux organes législatifs** et les Gouvernements des pays frontaliers.
- Par **une articulation plus prononcée des travaux menés par les Bureaux régionaux à Bruxelles** (représentation des trois Länder allemands, Bureau Europe Grand Est à Bruxelles, représentation de la Suisse, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Belgique à Bruxelles) dans le dessein **d'intervenir collégialement dans le processus décisionnel européen et d'aboutir à une réglementation européenne davantage propice à la levée des obstacles transfrontaliers.**

### **3.4. Mettre en place les instances de coordination au niveau régional permettant de faire converger les stratégies transfrontalières développées par les collectivités et les acteurs publics du Grand Est et trouver les synergies nécessaires à leur mise en œuvre efficiente.**

En lien notamment avec les schémas régionaux dotés d'un volet transfrontalier (SRADDET, SRDEII, Schéma touristique...), cette démarche de gouvernance globale et concertée doit aussi porter sur la coordination des actions menées par les uns et les autres afin de renforcer la parole, le poids et la crédibilité du territoire Grand Est auprès de nos partenaires transfrontaliers :

- **en organisant**, en lien avec l'Etat, **une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) dédiée aux actions frontalières** visant à réunir tous les acteurs territoriaux du Grand Est cette CTAP ouverte aux enjeux frontaliers et européens aura vocation à se réunir régulièrement;
- **en organisant, les Assises du Transfrontalier, ouvertes aux partenaires frontaliers ;** l'objet principal sera de consolider, **les Orientations stratégiques transfrontalières de la Région Grand Est, d'une part, avec celles des partenaires régionaux et, d'autre**

**part, avec celles des partenaires frontaliers** (notamment la *Frankreich Konzeption* du Bade-Wurtemberg en cours; la *Stratégie France* de la Sarre; le *Schéma de Développement Territorial* (SDT) de la Grande Région ou la stratégie de la *Région Métropolitaine Trinationale* (RMT) du Rhin Supérieur; les orientations stratégiques des cantons suisses...);

- **en participant de façon longitudinale à l'élaboration et sa mise en adéquation permanente du nouveau Traité de l'Elysée** par une présence affirmée dans les instances de coopération franco-allemande à venir et notamment le **Comité de coopération transfrontalière**; l'engagement portera notamment sur une représentation volontariste, effective et active de l'administration régionale dans les instances de réflexion et les groupes ou communautés de travail ou de projet thématiques des espaces de coopération.

### 3.5. **Renforcer la Région Grand Est dans son action de mobilisation des financements européens à tous les niveaux au service des actions transfrontalières.**

La Région Grand Est entend dans le cadre de la gestion directe des financements européens régionaux FEDER, FSE, FEADER poursuivre et assurer **une recherche de convergence des concentrations thématiques avec les fonds européens gérés par les territoires frontaliers.**

De même que **dans la gestion directe ou l'animation des programmes dédiés à la coopération territoriale européenne (INTERREG)** qui constituent, sans exclusive, les financements les plus opportuns à la coopération transfrontalière.

En effet, les nouveaux enjeux post 2020 ouvrent de nouvelles perspectives de financement pour les actions frontalières. A cet égard, la Région Grand Est entend **intensifier ses efforts afin de mobiliser les programmes sectoriels européens pour accompagner le financement de projets de dimension transfrontalière** ou mettant en présence des partenaires transfrontaliers. Notons à titre d'illustration les financements prévisionnels 2021-2027 des programmes européens d'éducation-formation-jeunesse « ERASMUS » (30 Milliards d'Euros), « Horizon Europe » dédié aux projets collaboratifs en matière de Recherche, Développement, Innovation (100 Milliards d'Euros), « Europe Créative » soutenant les projets collaboratifs dans le domaine de la culture et des médias (1,8 Milliard d'Euros) ou encore « LIFE » orienté vers la préservation de l'environnement, des ressources, de la biodiversité et le défi lié au changement climatique...

Dans ce cadre, **un accompagnement appuyé des services opérationnels de la Région en matière d'information et de soutien au montage de projets européens devra être accentué.**

Afin d'avoir une vision réactualisée de l'ensemble des orientations stratégiques transfrontalières de la Région Grand Est, une évaluation de leur mise en œuvre sera effectuée chaque année dans un esprit de cohérence, de lisibilité et de rationalisation.